Schweizerische Multiple Sklerose Gesellschaft

MS-Info

Directives pour l'octroi de prestations financières

La sclérose en plaques est une maladie chronique qui peut avoir des conséquences financières importantes pour la personne atteinte et sa famille. La Société suisse de la sclérose en plaques peut apporter son aide dans des situations difficiles grâce à son propre fonds de soutien. Vous trouverez ci-après les conditions-cadres pour un octroi de prestations financières ainsi que des informations cruciales relatives au dépôt de la demande.

L'essentiel en bref

- Les personnes atteintes de SEP et leurs proches peuvent être soutenus ponctuellement.
- Les raisons de la demande et la situation financière sont d'abord examinées.
- Les éventuelles contributions sont versées à titre subsidiaire (les autres prestations légales telles que les assurances sociales ou revenus de remplacement sont prioritaires).
- Il n'existe aucun droit aux prestations demandées.
- N'hésitez pas à nous appeler. Nous pouvons vous aider à déposer une demande.

Il existe de nombreuses raisons pouvant conduire une personne atteinte d'une maladie chronique comme la sclérose en plaques (SEP) à éprouver des difficultés financières. Parfois, la maladie entraîne des dépenses importantes pour lesquelles les revenus et/ou le patrimoine ne suffisent pas. De même, les prestations d'assurance ne couvrent pas toutes les dépenses.

La Société suisse SEP peut vous aider grâce aux dons au moyen des contributions de notre fonds de soutien dans de telles situations.

La contribution financière permet de:

- Surmonter efficacement une impasse financière
- Prévenir des situations financières critiques
- Conserver un équilibre financier, personnel et familial
- Maintenir ou améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de SEP et de leurs proches

Condition pour déposer une demande

Une «situation financière difficile» ne se définit pas de la même manière pour tous. C'est pourquoi il est impératif de respecter certains critères précis pour bénéficier de prestations financières.

Voici les plus importants:

- Les difficultés financières sont liées à la maladie.

- Le montant des liquidités ne dépasse pas les seuils fixés:
  - Personne seule Fr. 50 000.–
  - Couple Fr. 70 000.–
  - par enfant mineur Fr. 15 000.–
- Les assurances sociales (comme l'assurance-invalidité ou l'assurance-maladie) n'octroient que peu ou pas de prestations.
- Le projet faisant l'objet de la demande est justifié, durable et peut être financé dans sa totalité; la participation financière d'autres institutions est parfois nécessaire.
- Une participation personnelle est prévue, mais n'est pas nécessaire dans certaines situations particulières.

La Société SEP ne prend généralement en charge aucune dette ni frais déjà facturés. Cette prise en charge relève des centres de conseil en matière de budget pour personnes endettées. N'hésitez pas malgré tout à prendre contact avec nous afin que nous puissions vous fournir les conseils correspondants.

Bien qu'il n'existe aucun droit à des prestations de la Société SEP, chaque demande est examinée avec bienveillance.

Tout d'abord, la Société SEP veille à garantir durablement la situation matérielle des personnes atteintes. Ainsi, les droits à des tiers sont également vérifiés lors du dépôt de la demande.

Type de prestations (exemples)

- Frais de maladie non couverts (frais dentaires inclus)
- Soulagement
- Mesures architecturales (p. ex. monte-escaliers)
- Frais de mobilité
- Financement de véhicule
- Moyens auxiliaires
- Aides ménagères
- Frais de déménagement
- Fitness

Budget mensuel

Afin d'examiner la pertinence d'une demande de soutien financier, un budget est établi. Différents documents détaillant les montants des revenus, des dépenses et du patrimoine sont dans ce cas nécessaires.

▪ Revenus

- Revenus perçus par tous les membres d'une famille vivant sous le même toit
- Prestations d'assurances sociales (AI/AVS/SUVA/AC, indemnités journalières, CP)
- Aide sociale (budget)
- Prestations complémentaires (AI/AVS)
- Pension alimentaire
- Autres revenus

▪ Dépenses

- Les besoins de base sont définis sur la base des démarches effectuées pour les prestations complémentaires
- Frais de logement, charges comprises
- Cotisations assurance-maladie
- Frais professionnels: frais généraux (par ex. frais de déplacement et de repas) et frais spéciaux
- Frais liés à la maladie ou au handicap, par ex.: Quote-part des caisses-maladie, dentistes, thérapies
- Frais de déplacement (voiture, taxi)
- Contacts sociaux, formation, fitness
- Aide ménagère, soins à domicile
- Téléphone d'urgence
- Autres dépenses (cotisations AVS, assurances, impôts, crédits)

▪ Patrimoine

- Épargne, liquidités, titres, assurances privées
- Terrains, propriétés, dettes, hypothèques

Demande au service

Prenez contact avec nous via l'Infoline SEP. L'équipe de conseil social vous posera quelques questions initiales afin de vérifier les types de documents requis.

Veuillez noter qu'une confirmation du diagnostic de la SEP par un médecin doit être obligatoirement jointe à la demande.

Dès que tous les documents sont réunis, l'équipe de conseil social établit la demande en votre nom.

Infoline SEP
0844 737 463
Lu – ve de 9h00 à 13h00

Examen de la demande et décision

La demande transmise est examinée par le responsable de secteur du conseil social. La décision est prise dans le cadre des directives du fonds de soutien et elle vous est communiquée par écrit. En règle générale, le versement est effectué directement à la personne ayant fait la demande ou directement au prestataire.

Remboursement et restitution des prestations

Si vos conditions de vie deviennent très confortables (par ex. suite à un héritage conséquent), les prestations versées par la Société SEP doivent être remboursées.

La Société suisse SEP peut exiger le remboursement des prestations versées en cas de déclarations erronées lors de la demande.

04/2023

Schweizerische Multiple Sklerose Gesellschaft
Josefstrasse 129, Postfach, 8031 Zürich
T 043 444 43 43
info@multiplesklerose.ch, www.multiplesklerose.ch

Die MS-Gesellschaft nimmt keine finanzielle Unterstützung von der pharmazeutischen Industrie entgegen. Danke für Ihre Spende!